



## La migration des Belges

### Journée internationale des migrants 2009

*Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme,  
en collaboration avec le Gédap*

#### 1. Introduction

Dans son ouvrage « les émigrants belges », Anne Morelli rappelle que l'Histoire de la Belgique a été marquée par de multiples flux migratoires comprenant de nombreux départs de ressortissants belges. Ainsi rappelle-t-elle à juste titre que « l'émigration a été oubliée dans nos histoires officielles » (Morelli, 1998).

Avant la Seconde Guerre mondiale, de nombreuses raisons ont poussé les Belges à quitter le Royaume. Que ce soit pour des motifs religieux, politiques, économiques ou encore pour fuir les guerres, de nombreux Belges ont émigré vers d'autres contrées tels le Canada, les États Unis, la Russie, l'Afrique ou encore des pays limitrophes comme la France. Il est intéressant de remarquer que, avant 1918, les sociétés d'accueil des émigrants belges nourrissaient de nombreux préjugés à leur égard, tels que « ils viennent prendre notre travail » ou encore « ils restent entre eux... » (Morelli, 1999). Les ressortissants belges qui faisaient le choix de partir pour des raisons très variées ont donc été confrontés à des idées préconçues proches de celles dont peuvent se retrouver victimes les ressortissants étrangers en Belgique. Bien que, avec le temps, les facteurs déterminants de la mobilité des Belges ont certainement beaucoup évolué, il est important de rappeler les difficultés auxquelles certains de nos ancêtres ayant quitté la Belgique ont été confrontés.

C'est donc un fait que la mobilité internationale est un phénomène ancien pour les ressortissants belges. A l'instar des travaux dirigés par Anne Morelli, de nombreuses études qualitatives ont déjà traité le thème de ces migrations plus anciennes. L'objectif de cette note est de présenter des données quantitatives disponibles sur le sujet afin de proposer une étude démographique de la thématique. Les données les plus anciennes que nous avons collectées débutent après la Première Guerre mondiale. Pour mieux comprendre la mobilité internationale des Belges antérieure à cette date, nous renvoyons aux études déjà publiées sur le sujet (Morelli, 1999, etc).

Les analyses statistiques aborderont plusieurs points dont l'évolution des migrations et son intensité au cours du XX<sup>ème</sup> siècle. Cette note proposera également une étude des caractéristiques démographiques et des lieux de départ des émigrants belges. Enfin, nous essaierons de voir dans quels pays se rendent les Belges qui émigrent, ainsi que les pays dans lesquels ils résident, et cela dans la mesure des limites statistiques.

## **2. La mobilité internationale et l'émigration croissante des Belges**

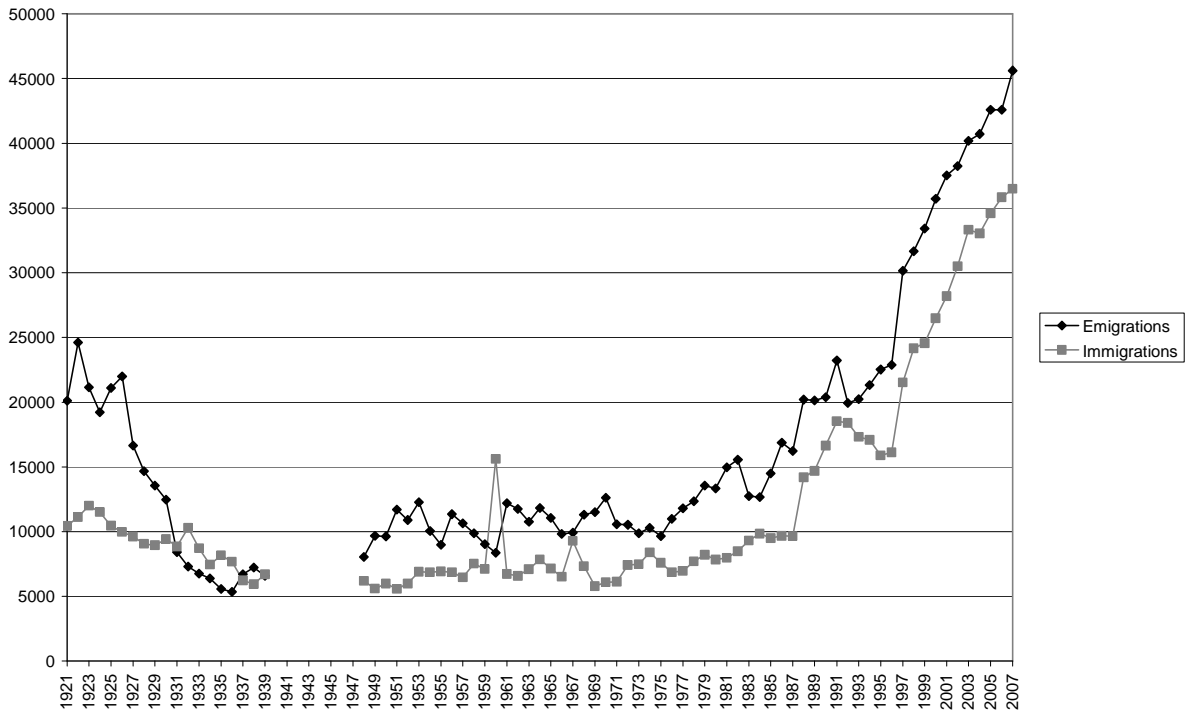
Si les ampleurs des mouvements migratoires des Belges et des étrangers ne sont pas directement comparables, il convient de ne pas les dissocier totalement. D'une part, d'une manière comparable à ce qu'on observe dans les arrivées d'étrangers, les expériences migratoires de plus en plus fréquentes des Belges soulignent la mobilité internationale accrue de manière générale et son impact grandissant pour la société belge. D'autre part, l'intensification des deux types de migrations internationales - migrations des Belges et migrations des étrangers - trouve sa source dans le même processus : la mondialisation.

Si l'arrivée d'étrangers fait l'objet de toutes les attentions, il faut rappeler que les mouvements migratoires des Belges quittant ou revenant vers la Belgique sont loin d'être négligeables (fig. 1). Déjà dans la première moitié des années 1920, de 20.000 à 25.000 Belges quittaient le pays alors que 10.000 à 12.000 y revenaient. La crise de 1929 a engendré un ralentissement de ces flux et principalement des départs des ressortissants belges.

Après la Seconde Guerre mondiale, les flux vont repartir au niveau antérieur au conflit pour connaître une légère progression jusqu'au milieu des années 1970. A partir de là, la mobilité internationale des Belges n'a cessé de s'accélérer pour atteindre en 2007, 45.615 Belges qui ont quitté le pays et 36.484 qui y sont revenus. Les Belges représentaient ainsi environ 25% des immigrants enregistrés et 50% des émigrants de l'année (fig. 2).

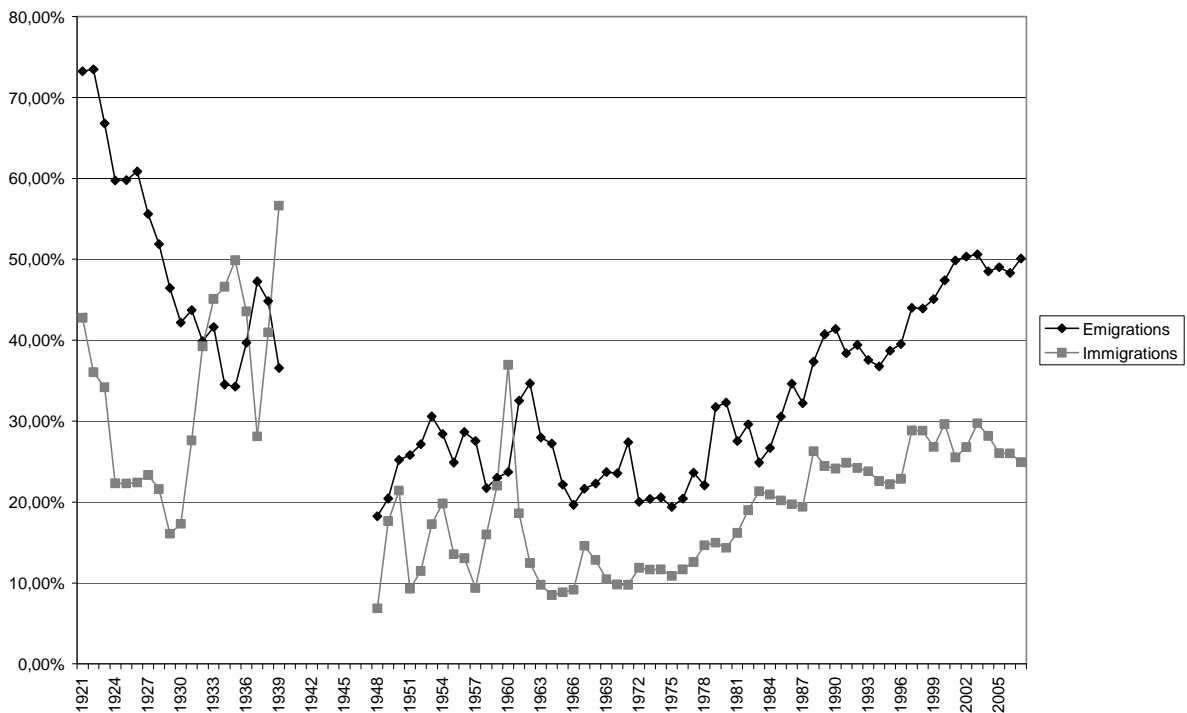
Si la Belgique est aujourd'hui globalement avant tout un pays d'immigration, les Belges ont malgré tout plutôt tendance à partir du pays. Ce solde migratoire négatif n'est pas un phénomène nouveau. La Belgique a jusqu'au XIX<sup>ème</sup> été une terre d'émigration, même si cet aspect est désormais négligé (Morelli, 1998). Le développement de l'immigration étrangère qui caractérise le XX<sup>ème</sup> siècle occupe le devant de la scène, mais il ne signifie pas que l'émigration des Belges a disparu. Bien au contraire, depuis la Première Guerre mondiale, le nombre de Belges quittant le pays a toujours dépassé le nombre de Belges revenant en Belgique (Dufasne, 1943 ; Wattelar, 1988). Seules deux exceptions sont à souligner : avec la crise du début des années 1930, les retours de Belges dépassèrent les nouveaux départs ; durant l'année 1960, l'indépendance du Congo entraîna le retour de près de 16.000 Belges. Excepté durant quelques périodes de crise exceptionnelles, l'émigration des Belges est donc une constante, mais le mouvement a très nettement pris de l'ampleur à partir de la seconde moitié des années 1970.

Figure 1. Evolution du nombre d'immigrations et d'émigrations de Belges, 1921-2007<sup>1</sup>



Source : RN – DG SIE

Figure 2. Part des Belges dans les immigrations et émigrations internationales affectant la Belgique, 1921-2007



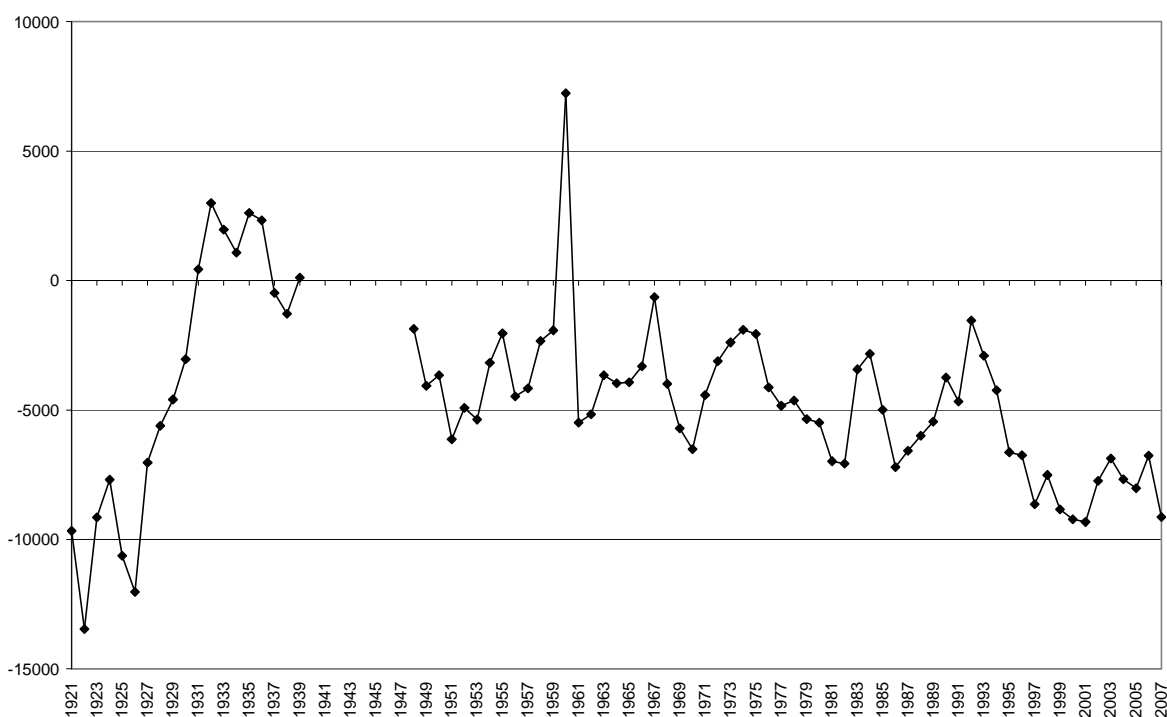
Source : RN – DG SIE

<sup>1</sup> Les départs considérés sont les départs déclarés ainsi que les radiés d'office. Les radiés ayant été réinscrits sont quant à eux ajoutés aux entrées.

Le fait que les Belges sortent davantage du pays qu'ils n'entrent engendre un solde migratoire négatif et ce depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale. Deux exceptions sont à noter. La première est la conséquence de la crise de 1929, qui a engendré une forte baisse des départs et une diminution moins importante de retours. Entre 1931 et 1936, le solde migratoire des Belges est donc devenu positif. La seconde exception correspond à la date de l'indépendance du Congo (1960) à l'occasion de laquelle de nombreux Belges sont revenus en Belgique, ce qui a produit un solde positif d'approximativement 7.200 Belges.

Dans la première moitié des années 1920, on a observé des déficits migratoires allant de 8.000 à 12.000 Belges. Dans la période d'après-guerre, bien que ce solde présente des évolutions conjoncturelles, on observe une tendance générale à la baisse de ce dernier. Cependant ce déficit migratoire des Belges n'a pas encore atteint le niveau observé dans les années 1920. Durant une bonne partie du 20ème siècle, l'évolution du solde migratoire a donc eu pour conséquence de faire diminuer la population belge résidant dans le royaume. La question est de savoir si cette composante du mouvement de la population belge résidant dans le royaume a engendré une réelle baisse de cette dernière.

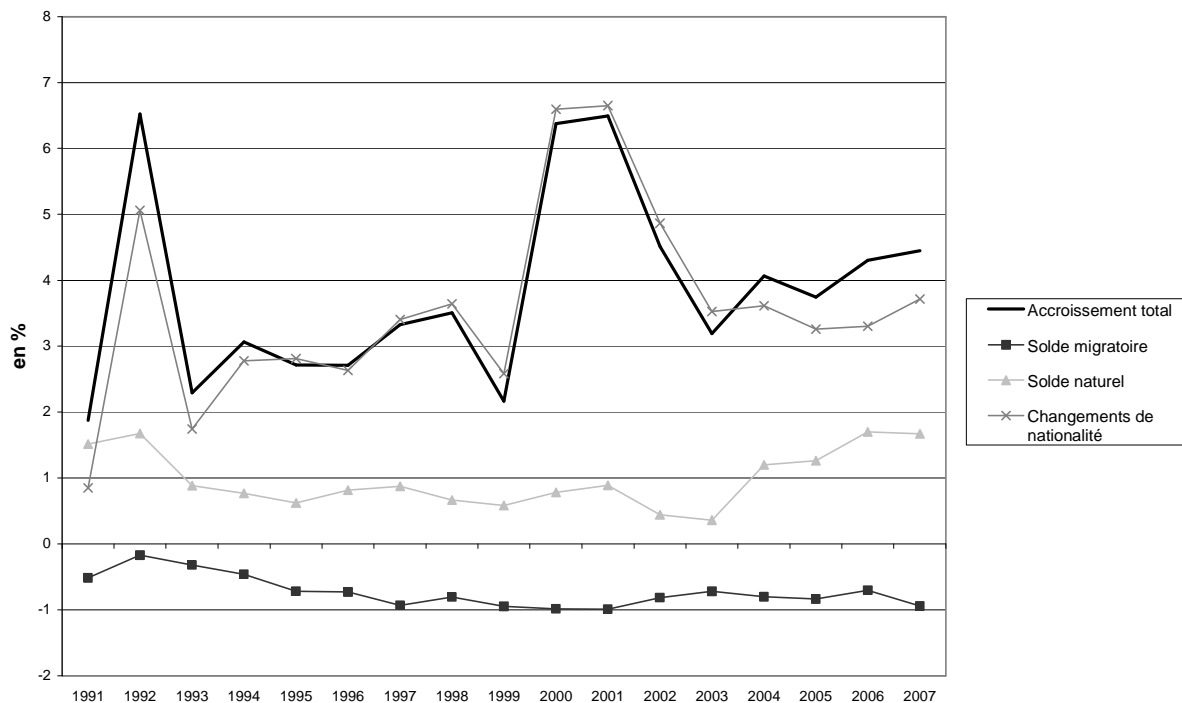
Figure 3. Evolution du solde migratoire des Belges, 1948-2007



Afin de connaître l'influence des flux migratoires sur la population belge résidant dans le pays, il est essentiel d'intégrer les autres composantes pouvant influencer cette population, à savoir les naissances, les décès et les changements de nationalité. Cependant, comme le montre la figure 4, depuis le début des années 1990 l'évolution de cette population résidant sur le territoire du royaume est déjà en partie compensée par le solde naturel et surtout par les changements de nationalités qui influencent en grande partie l'évolution du nombre de Belges sur le territoire national. Depuis la décennie 1990, les soldes migratoires négatifs n'engendrent pas une diminution de la population belge résidant dans le royaume puisque le solde naturel et surtout les changements de nationalité (les étrangers qui deviennent belges) compensent plus que largement les départs de Belges. Il est évident que pour avoir une vision

exhaustive de l'évolution de la population de nationalité belge il faudrait pouvoir intégrer les nationaux qui résident à l'étranger. Le problème est le manque de données fiables sur cette population résidant hors du royaume.

Figure 4. Composantes du mouvement de la population belge résidant en Belgique, 1991-2007



Source : RN, DG-SIE

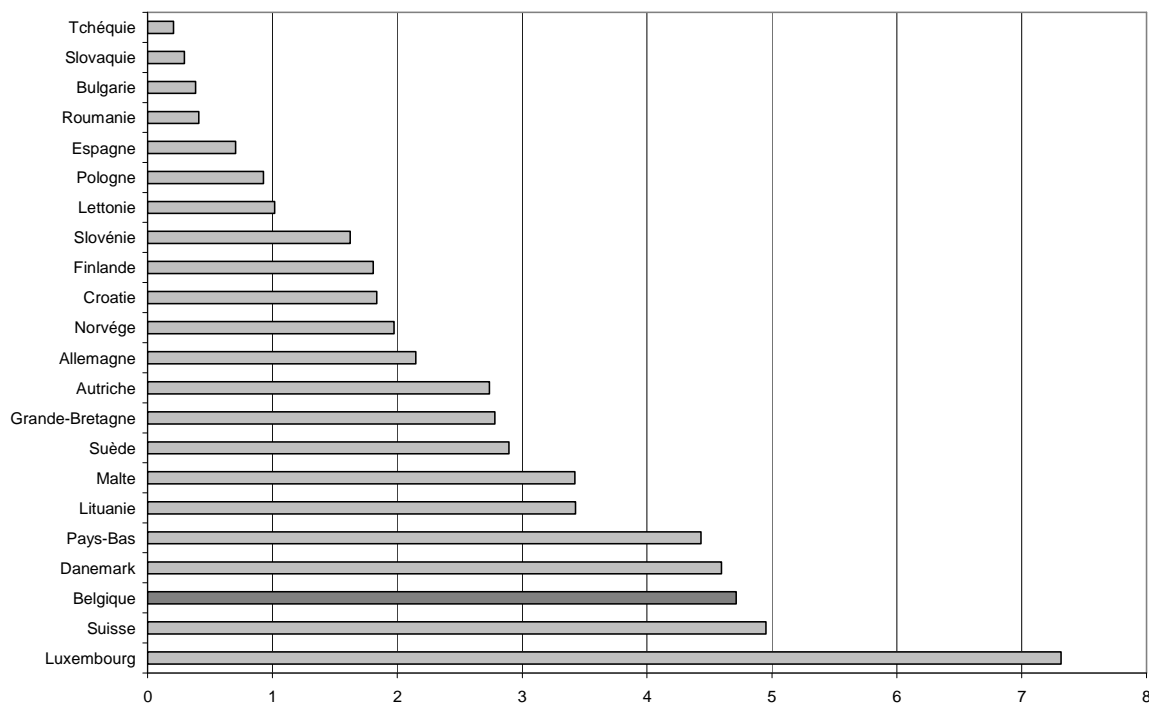
Les statistiques qui décrivent les flux migratoire laissent penser que la mobilité des Belges est de plus en plus importante. Cependant, les populations susceptibles de migrer évoluent selon le temps et les entités géographiques concernées. Afin de pouvoir comparer la mobilité dans le temps et dans l'espace, il est essentiel de construire un indicateur prenant en compte la taille de la population susceptible d'émigrer. Cet indicateur, appelé taux d'émigration, est le rapport des émigrants divisé par la population soumise au risque de partir.

Calculer le rapport des nationaux qui émigrent sur la population de ces mêmes nationaux qui résident dans leur pays permet de fournir une mesure comparable de la mobilité de ressortissants de différents pays. Cet indicateur (en ‰) s'interprète de la manière suivante : pour 1.000 résidents nationaux, il s'agit du nombre de ces derniers qui émigrent vers un autre pays. Cela fournit donc une mesure de la mobilité que l'on peut comparer entre différentes nationalités. Malgré le manque d'harmonisation dans la construction des statistiques migratoires qui sont disponibles par l'intermédiaire d'Eurostat, nous avons calculé ce taux d'émigration afin d'avoir un indice permettant de comparer la mobilité des différents ressortissants européens<sup>2</sup>. Ce que l'on constate, c'est que les Belges, en 2007, se trouvent parmi les nationalités qui ont le plus tendance à quitter leur pays. Sur les pays disposant des données nécessaires au calcul de cet indice, seul le Luxembourg et la Suisse ont un taux

<sup>2</sup> Certains pays comme la France, l'Italie ou le Portugal ne disposent pas des données nécessaires pour calculer cet indicateur.

d'émigration plus élevé avec respectivement 7,3‰ et 4,95‰. A l'inverse, les nationalités les moins mobiles sont en grande partie des ressortissants des nouveaux pays membres telles les Tchèques et Slovaques ou encore les Bulgares et la Roumains (figure 5). Des ces constats, il apparaît que les nationaux des pays avec une superficie moins importantes on tendance à davantage quitter leur pays. On donc en mesure de se demander si cette mobilité ne s'effectue pas avec les pays frontaliers qui se trouvent à proximité.

Figure 5. Taux d'émigration par nationalité(en pour mille), 2007<sup>3</sup>



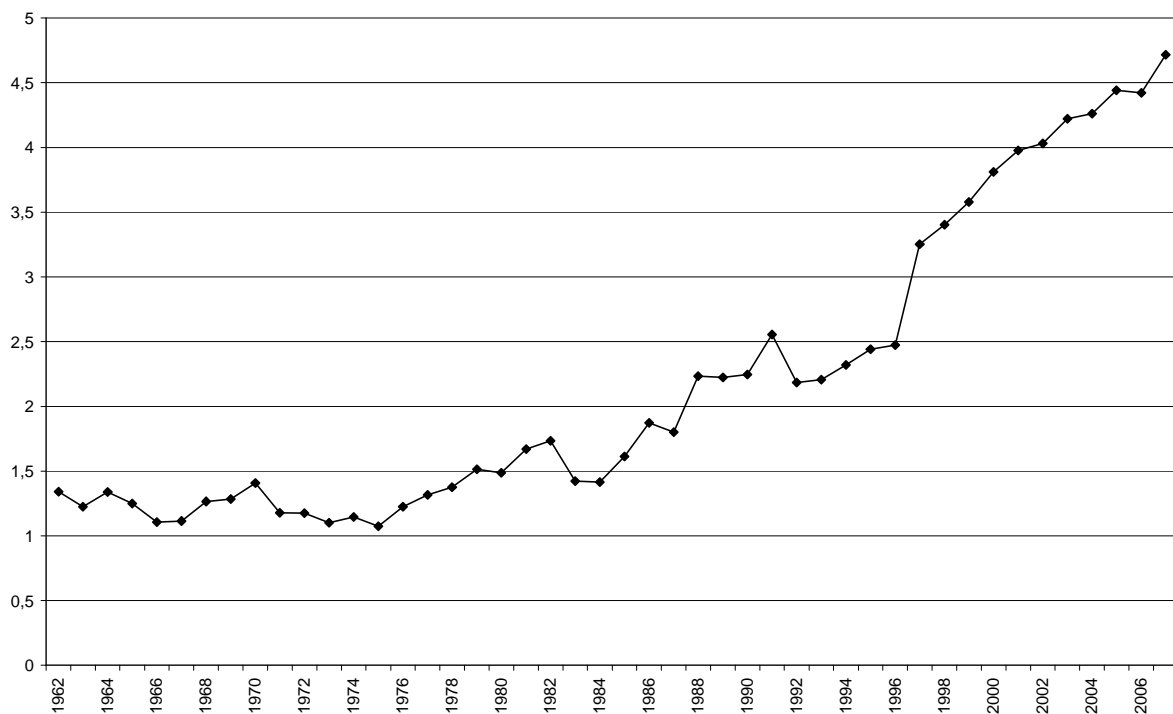
Source: Eurostat

Ce type d'indicateur permet également de mesurer la mobilité dans le temps puisque la population belge résidant dans le royaume évolue sans cesse. On constate que, dans les années 1960, ce taux a connu une certaine stabilité, et ce jusqu'au milieu des années 1970. Durant cette période, pour mille Belges résidant en Belgique, on dénombrerait entre 1 et 1,5 départ par an. A partir de la seconde moitié des années 70, ce taux d'émigration de Belges va augmenter pour atteindre une valeur de 4,7‰ en 2007. En d'autres termes, cela signifie que sur 1.000 Belges qui résidaient en Belgique en 2007 il y en a 4,7 qui ont quitté le pays (fig. 2.4). Pour donner un autre ordre de grandeur, on peut dire qu'entre 1961 et 2007 la propension à migrer des nationaux est devenue trois fois plus grande. Cet indicateur confirme bien la mobilité croissante des ressortissants belges qui ont de plus en plus tendance à quitter le royaume.

<sup>3</sup> Taux d'émigration= émigrations des nationaux dans l'année / ((population des nationaux au 1<sup>er</sup> janvier + population des nationaux au 31 décembre)/2)

Nous ne présentons ici que le taux d'émigration car le taux d'immigration devrait se rapporter à la population des nationaux à l'étranger qui est soumis au risque de revenir s'installer sur le territoire.

Figure 6. Evolution du taux d'émigration des Belges (un pour mille), 1962-2007



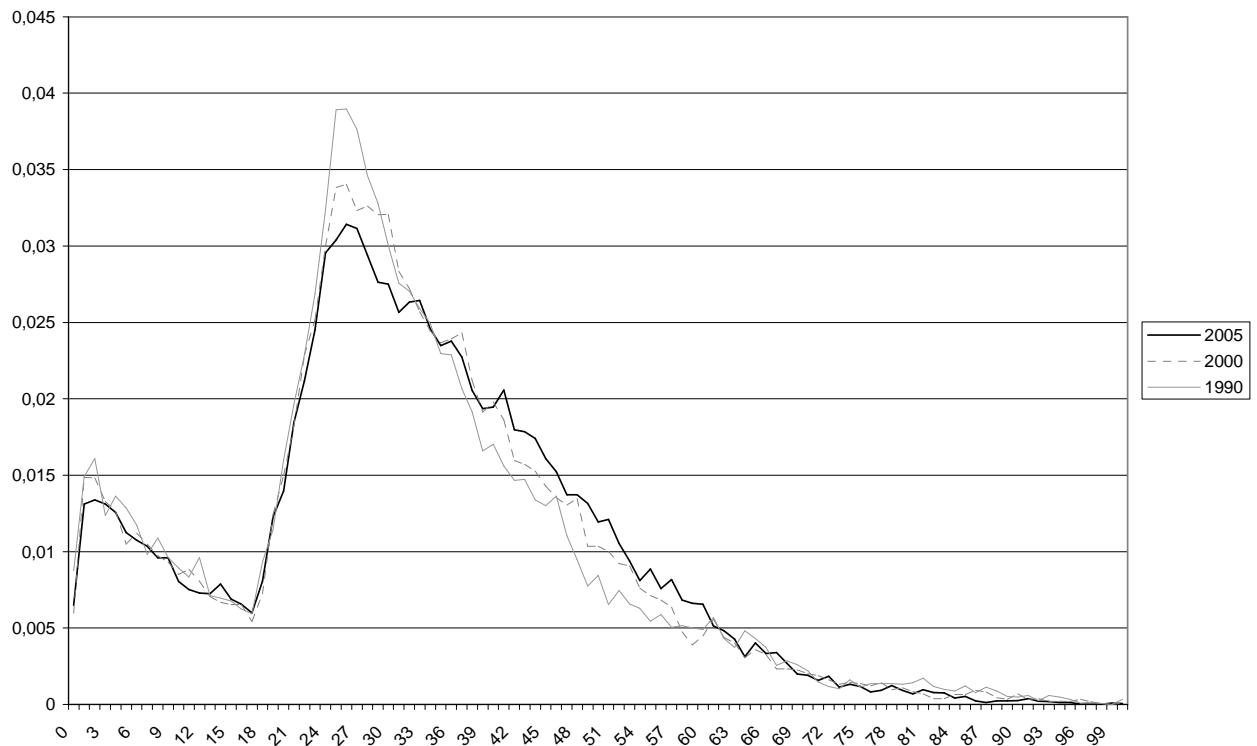
Source: RN, DG-SIE

### L'âge et le sexe des migrants belges

Toujours contrairement au cliché, les Belges qui partent sont d'abord des adultes d'âge actif le plus souvent jeunes, mais aussi des couples avec des enfants et assez marginalement de jeunes pensionnés (figure 7). Si l'on analyse la répartition par âge à différentes dates, on observe un certain vieillissement des émigrations de Belges. Bien que l'âge modal, celui où l'on observe le plus de départ, reste inchangé (26 ans), la répartition des départs à cet âge a diminué passant de 3,9% à 3,1% des départs entre 1990 et 2005. Cette diminution proportionnelle des émigrations aux jeunes âges (autour de 25 ans) se répercute aux âges plus avancés (entre 30 et 60 ans). Bien que les départs touchent toujours les jeunes âges actifs, durant ces dernières années on a observé un léger vieillissement de l'émigration des Belges.

Il est important de mettre en évidence que cette répartition par âge correspond grosso modo à celle de l'immigration des étrangers. L'immigration étrangère joue donc en termes démographiques aussi un certain rôle de remplacement, notamment aux âges actifs.

Figure 7. Répartition par âge des émigrants de Belges, 1990, 2000 et 2005

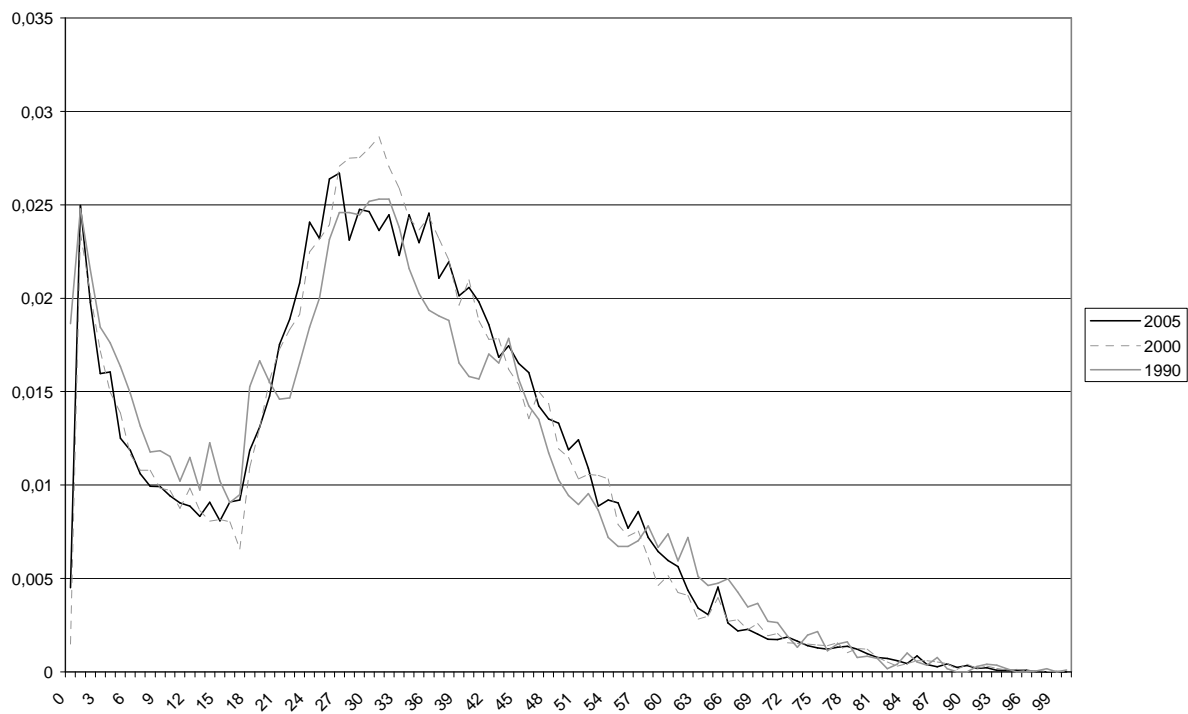


Source : RN – DG SIE

Lorsque l'on observe la répartition par âge des entrées de Belges, on remarque une part importante de jeunes enfants, notamment âgés de 1 an. L'immigration de ces jeunes enfants est liée à des entrées d'adultes d'âges jeunes (principalement de 25 à 40 ans). Cette répartition particulière laisse supposer qu'une naissance qui survient à l'étranger est un incitant pour les Belges à rentrer au pays.



Figure 8. Répartition par âge des immigrations de Belges, 1990, 2000 et 2005



Source : RN, DG-SIE

L'analyse des flux par sexe montre que la migration des Belges est majoritairement masculine et ce tant pour les départs que pour les retours. Au début des années 1990 on observe une tendance à la masculinisation des flux qui s'est ralenti voire légèrement inversée à partir de 1997 et jusqu'en 2002 pour les départs et 2004 pour les entrées. Depuis ces deux dates, la masculinisation des flux a repris, ce qui fait qu'en 2006 54,2% des émigrations et 53,7% des immigrations son imputables à des hommes.

Figure 9. Part des hommes dans l'immigration et l'émigration des Belges



Source : RN, DG-SIE

### D'où partent les Belges ?

La répartition des émigrations, entre 1990 et 2007, selon la région de résidence montre qu'entre 40 et 45% des départs sont imputables à des Belges résidant en Flandre. Les nationaux résidant en Wallonie constituent 35 à 39% de ces départs alors que l'émigration des résidents bruxellois varie autour de 20%. Ces chiffres pourraient laisser penser que les Belges résidant en Flandre partent plus à l'étranger (figure 10). Cependant, afin de rendre comparables ces statistiques, il est indispensable de prendre en compte la taille de la population résidant dans chacune de ces régions.

Les taux d'émigration offrent une mesure comparable de la mobilité des Belges au niveau des régions ou encore des communes. En d'autres termes, il s'agit des émigrations (de l'entité territoriale concernée) divisées par le nombre de Belges (de cette même entité territoriale). Cet indicateur offre l'avantage de pouvoir comparer l'intensité de la mobilité des Belges et cela pour diverses entités territoriales.

Si l'on regarde l'évolution de ce taux, on constate que ce sont les Belges résidant à Bruxelles qui ont la plus forte mobilité internationale, suivi des wallons et des flamands. En 2007, pour mille Belges résidant à Bruxelles, 11 ont quitté le pays. La mobilité des wallons est presque deux fois moins importante avec seulement 5,7 départs pour mille Belges résidant en Wallonie. Cet indicateur de mobilité atteint 3,37‰ en Flandre. Cela montre que la mobilité internationale ne se mesure pas seulement avec des chiffres absolus mais qu'il est indispensable de rapporter ces départs à la population susceptible de quitter le pays.

Figure 10. Répartition des émigrations par région de résidence (en %)

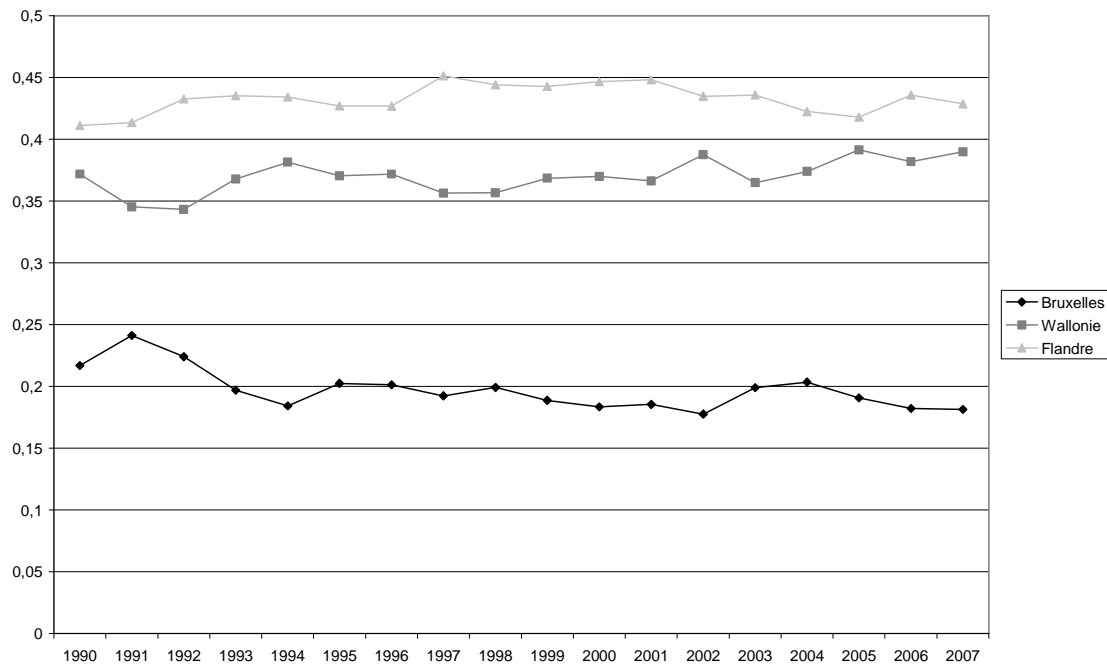
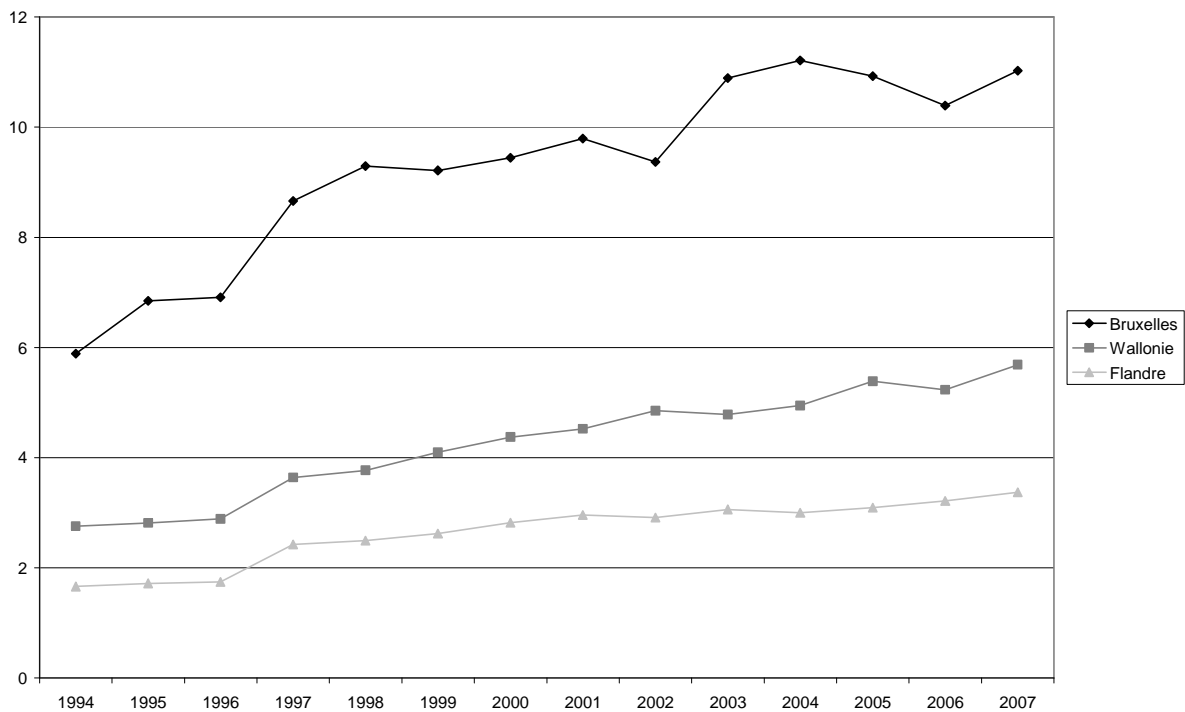


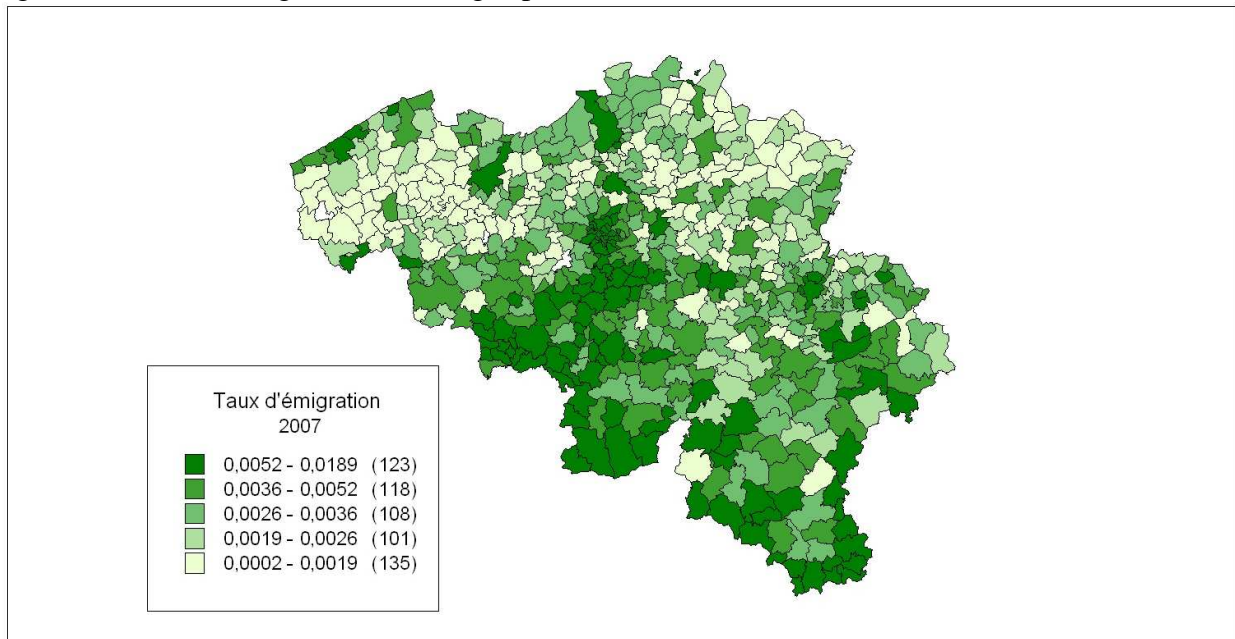
Figure 11. Evolution des taux d'émigration des Belges par région de résidence (en ‰), 1994 à 2007



Il est intéressant de constater qu'en 2007 cette mobilité des Belges se concentre essentiellement dans les communes frontalières de la France ainsi que dans les centres urbains et dans les périphéries urbaines comme le Brabant Wallon. Les communes avec les taux d'émigration les plus élevés sont celles de la région bruxelloise, de Liège ainsi que des

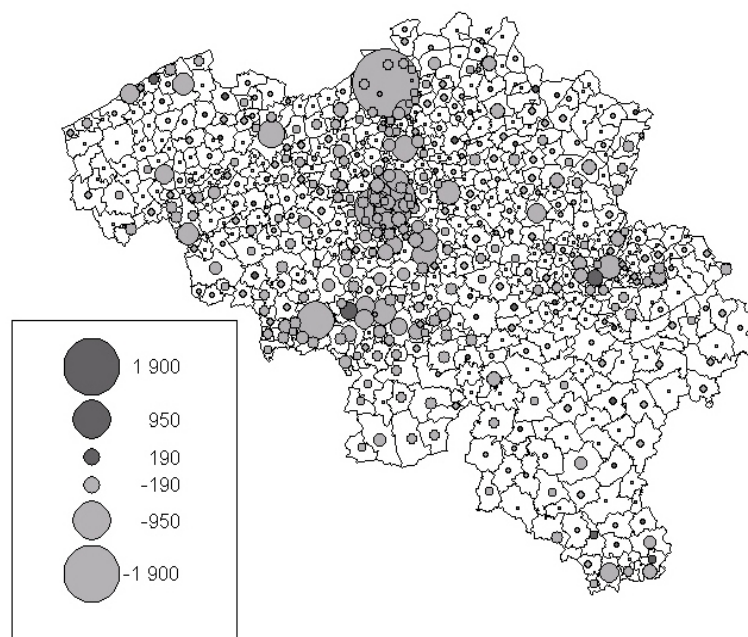
communes frontalières du sud Luxembourg, tel Martellange, Virton, Arlon et Musson. Cette forte mobilité internationale observée dans les communes frontalières à la France et au Luxembourg permet de poser l'hypothèse que de nombreux Belges décident de s'installer de l'autre côté de la frontière non loin de leur commune de départ. Cette hypothèse peut également expliquer la plus forte mobilité des personnes résidant en Wallonie comparée à celles qui résident en Flandre. Une analyse plus détaillée sur base des données des Belges résidant en France permettrait de vérifier cette hypothèse.

Figure 12. Taux d'émigration des Belges par commune en 2007



Contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'émigration des Belges touche quasiment l'ensemble des communes du pays (fig. 13). Ce sont les grands centres urbains qui ont les définites migratoires les plus importants. Seules quelques communes se distinguent par un solde migratoire positif pour ce qui concerne la population de nationalité belge. Il s'agit en grande partie de petites communes où les taux d'émigration sont parmi les moins élevés. Soulignons également les cas particuliers de La Louvière, Seraing et de Namur qui se caractérisent par des soldes migratoires positifs. En effet, le profil, entre autre urbain, de ces communes doit attirer l'attention sur la qualité des données qui peuvent être liées à des pratiques d'enregistrement des migrations internationales.

Figure 13. Solde migratoire de la population belge (2003-2007)



Source : RN – DG SIE

### Où vont les Belges ?

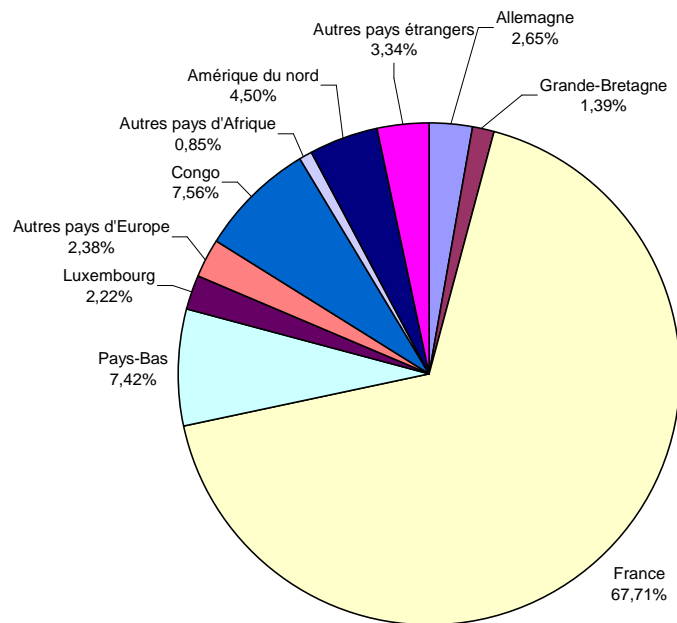
Le manque de données disponibles sur les pays de destination des émigrants belges, fait que la réponse à cette question n'est pas si simple à formuler. Dans la période de l'entre-deux-guerres, des données sur les pays de destination et de provenance ont été publiées (voir Dufrasne, 1943). Concernant les statistiques plus récentes sur les mouvements de la population belge, ces dernières ne sont pas publiées par pays de départ ainsi que par pays de destination pour les nationaux. Ce déficit s'explique, entre autre, par les radiations et les réinscriptions du Registre National qui sont respectivement ajoutées aux émigrations et aux immigrations. Par définition, ces dernières ne font l'objet d'aucune déclaration de départ ni de retour, ce qui implique un manque d'information quant à la destination des flux.

Une alternative pour connaître la direction de ces flux est de s'intéresser aux statistiques des pays de destination. Cependant, cette approche présente plusieurs limites qu'il convient d'évoquer. Premièrement, il est évident que pour avoir une vision exhaustive de la destination des émigrants belges, il faudrait trouver et analyser les statistiques de l'ensemble des pays du monde. Deuxièmement, tous les pays n'ont pas les mêmes systèmes d'enregistrement statistiques des migrations ni les mêmes définitions du mouvement migratoire. De plus, il faut également ajouter à cela la problématique de la double nationalité qui peut engendrer des doubles comptes.

Dans l'entre-deux-guerres, les Belges qui ont quitté le royaume se sont essentiellement dirigés vers les pays limitrophes. En effet, ces derniers ont accueilli pas moins de 80% des émigrants belges durant cette période. En accueillant plus de 67% des émigrations de Belges, la France était de loin le principal pays de destination, suivi des Pays-Bas (qui accueillait 7,4% des émigrants belges), de l'Allemagne et du Luxembourg (avec un peu plus de 2% des départs de Belges). Il est évident que cette forte attraction des pays voisins n'est pas sans lien avec le développement des moyens de communication de l'époque. Durant cette période, 15% des émigrants belges ont choisi de se rendre sur un autre continent. Les liens coloniaux ont fait que le premier lieu de destination, en-dehors de l'Europe, était le Congo (plus de 7% des émigrants belges). Le second lieu de destination extra européen était l'Amérique du Nord qui était déjà au 19ème siècle une terre d'émigration pour les Belges (Morelli, 1998).

Durant l'entre-deux-guerres, les registres de population enregistraient la provenance et la destination des flux migratoires, et cela aussi bien pour les étrangers que pour les Belges. La compilation de ces informations permet de mettre en évidence une mobilité essentiellement dirigée vers les pays frontaliers, avec la France comme premier pays de destination. Les flux plus lointains, quant à eux, étaient orientés vers la colonie (Congo belge) et dans une moindre mesure vers l'Amérique du Nord.

Figure 14. Destination de l'émigration des Belges, 1921-1939



Source : I.N.S.

Les statistiques récentes ne permettent plus d'appréhender avec précision la destination des Belges qui décident de quitter le pays. Une des raisons principales est que la grande majorité des nationaux qui quittent le royaume omettent de le déclarer. En effet, plus de la moitié des émigrations sont en fait des radiations du Registre National ce qui signifie que ces personnes ne déclarent pas leur pays de destination.

Les informations statistiques dont nous disposons sont donc celles des pays de destination. Cependant, l'utilisation de sources et de définitions différentes rend la comparabilité de ces

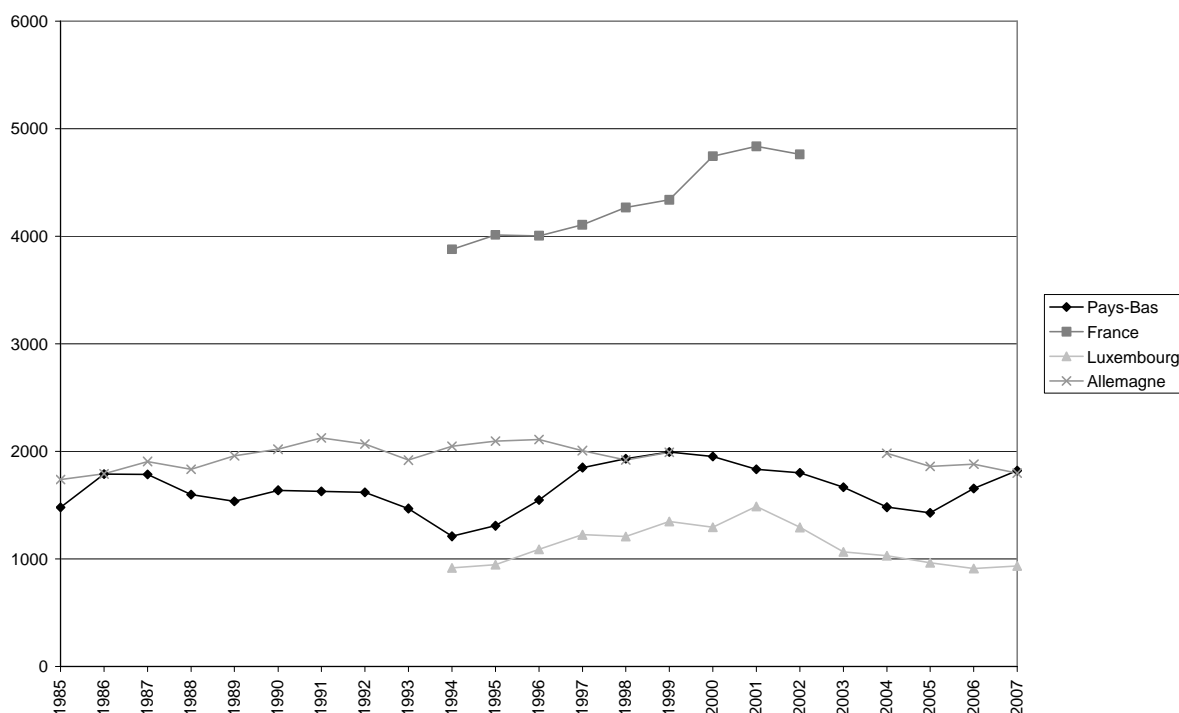
chiffres difficile. Ces derniers offrent uniquement un certain ordre de grandeur quant à la destination des émigrations de Belges.

A cela, il faut préciser que les données statistiques disponibles concernent principalement les pays européens. Eurostat publie certains chiffres qui proviennent des fournisseurs nationaux de statistiques. Sur base de cette source, on constate que l'immigration des Belges s'oriente principalement vers les pays limitrophes. Depuis la seconde moitié des années 1990 la France enregistre entre 4.000 et 5.000 immigrations de Belges par an. Depuis 1985, les Pays-Bas enregistrent entre 1.500 et 2.000 entrées annuelles, alors qu'approximativement 2.000 Belges immigreront annuellement en Allemagne. Le Luxembourg, quant à lui, comptabilise 1.000 immigrations de ressortissants Belges par an. En 2001, date la plus récente où les données sont disponibles pour ces quatre pays, c'est un peu plus de 10.000 migrations qui sont orientées vers les pays voisins, ce qui correspond à plus d'un quart des départs enregistrés en Belgique la même année.

D'autres pays européens présentent également un caractère attractif pour les Belges. Citons l'Espagne, la Grande-Bretagne et la Suisse qui selon les données d'Eurostat ont attiré en 2005 respectivement 2.700, 1.150 et 830 ressortissant Belges. Soulignons également, le dénombrement de 500 entrées en Turquie.

Il va de soi que ces données disparates et calculées sur base de définitions variables, ne permettent pas d'effectuer une analyse exhaustive de la direction des flux migratoires des Belges en Europe. On peut cependant identifier certains pays où la direction de ces flux semble importante comme les pays frontaliers, l'Espagne, la Grande-Bretagne ou encore la Suisse.

Figure15. Evolution du nombre d'immigrations de Belges dans les pays frontaliers, 1985-2007



Source : Eurostat.

Force est de constater que, à l'heure actuelle, les statistiques migratoires n'offrent pas une bonne appréhension de la mobilité internationale des Belges. Le problème vient du fait que les nationaux ne déclarent pas leur départ lorsqu'ils décident de quitter le pays. En effet, depuis le début des années 2000, les radiations représentent plus de la moitié des sorties des Belges. Du fait que nous postulons que ces radiations du Registre de population sont des émigrations, cela signifie que plus de la moitié des émigrants nationaux ne déclarent pas leur départ et par conséquent leur pays de destination. Pourtant, l'importance de ces flux n'est plus à démontrer puisque ces dernières années ils représentent approximativement la moitié des émigrations internationales et le quart des immigrations enregistrées dans le pays (figure 2). Nous attirons donc l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour développer des outils statistiques fiables permettant une meilleure appréhension des flux migratoires internationaux de la population belge.

### **Où se trouvent les Belges ?**

Comme nous l'avons vu ci-dessus, la mobilité internationale des Belges est de plus en plus importante et ces derniers sortent plus qu'ils ne rentrent dans le pays. Cela laisse supposer que la population belge à l'étranger tend à croître. Depuis peu, la géographie utilise le concept de diaspora afin de « nommer les communautés nationales migrantes en interaction entre elles et avec le pays d'origine » (Assogba, 2002). Ce concept laisse suggérer que cette population résidant à l'étranger entretient des liens avec son pays d'origine. Il est évident que le développement des moyens de communications et de transports permet d'entretenir certains liens avec son pays de citoyenneté. Ces liens peuvent être de diverses natures comme les liens familiaux, électoraux, etc. Ainsi diverses associations et regroupements se constituent autour de certains pays ou régions spécifiques.

De par les relations que les expatriés belges entretiennent avec leur pays d'origine, il serait intéressant de quantifier cette population ainsi que de déterminer la répartition géographique de ces derniers. Cependant, les sources statistiques disponibles ne permettent pas de connaître avec précision le nombre de Belges qui résident dans un pays étranger. Une des sources statistiques disponibles est le registre des Belges inscrits dans les postes diplomatiques à l'étranger. Du fait que l'inscription consulaire soit facultative, ces chiffres ne reflètent pas avec exactitude la situation de fait concernant la répartition des Belges à l'étranger. Les chiffres ne tiennent pas compte des diplomates belges à l'étranger, des coopérants ainsi que des personnes séjournant temporairement à l'étranger et qui ne se sont pas enregistrés dans une ambassade ou un consulat.

Lors des élections fédérales de 2003, les différents postes diplomatiques ont produit une estimation du nombre de Belges dépendant de leur juridiction. Aucune méthodologie de dénombrement commune n'a été mise en place ce qui fait que l'estimation avancée reste discutable. Quoiqu'il en soit, en 2003, on estimait à 560.000 le nombre de Belges résidant dans un pays étranger (Heiremans, 2005). Ce chiffre n'est pas sans lien avec certaines estimations faites par la Direction Général Statistique et Information Economique (DG-SIE). La même année, on peut estimer à 9.520.952 la population moyenne belge résidant dans le pays, ce qui permet d'estimer le nombre total de Belges à plus ou moins 10.080.000



personnes<sup>4</sup>. C'est donc approximativement 5,5% de la population de nationalité belge qui vit dans un autre pays.

Comme nous l'avons vu, la source statistique permettant d'appréhender la répartition des Belges à l'étranger est le registre des personnes enregistrées dans un poste diplomatique. Au premier avril 2008, le nombre de Belges enregistrés dans un consulat ou une ambassade s'élevait à 316.703 ressortissants. Il est évident que les problèmes d'enregistrement sous-estiment assez nettement le nombre de ces ressortissants résidant à l'étranger. Malgré cela, cette source statistique offre une information que l'on ne peut négliger sur la présence belge à l'étranger et plus particulièrement sur la répartition géographique de cette dernière.

Premièrement, on remarque que plus de 67% des Belges résidant à l'étranger vivent dans un pays de l'Union européenne (UE27). On constate également que parmi les pays membres de l'Union européenne, les pays frontaliers accueillent une grande part de ces ressortissants belges avec respectivement la France (29,5%), les Pays-Bas (8,5%), l'Allemagne (7,2%) et le Luxembourg (5,4%) qui à eux quatre regroupent 50% des Belges à l'étranger inscrits dans un consulat ou une ambassade. Des investigations plus poussées devraient être menés afin de mieux comprendre cette mobilité en direction des pays frontaliers. En effet, comme nous avons pu le remarquer plus haut, les communes frontalières de la France présentent des taux d'émigration non négligeables qui laissent suggérer une stratégie d'installation juste de l'autre côté de la frontière. Il est évident que ce type de migration que, l'on peut qualifier également d'internationale, ne revêt pas la même signification qu'une migration vers un autre continent.

Les pays européens en dehors de l'Union européenne accueillent également une part non négligeable de Belges (5% des Belges résidant à l'étranger). La Suisse accueille plus de la moitié de ces expatriés se trouvant dans un pays du vieux continent qui n'ont pas adhéré à l'UE. Suivent ensuite la Turquie et la Norvège.

Après l'Europe, la seconde terre d'accueil de ressortissants belges à l'étranger est l'Amérique du Nord (Canada et Etats-Unis)<sup>5</sup>. Ces deux pays accueillent approximativement 10% des expatriés belges. Au final, les pays du continent européen ainsi que le Canada et les Etats-Unis, que l'on qualifie souvent de pays occidentaux, accueillent approximativement 80% des ressortissants belges. Si l'on prend en compte d'autres pays développés comme le Japon, l'Australie ou encore la Nouvelle-Zélande, c'est alors presque 85% de la diaspora belge qui réside dans ces pays.

L'Amérique latine, qui accueillerait 5% des ressortissants belges à l'étranger, n'est pas épargnée par la mobilité internationale. Les chiffres consulaires montrent que plus de la moitié de ces nationaux vivent en Argentine ou au Brésil.

On estime que 5% de la diaspora belge réside dans un pays du continent africain. Les trois premiers pays dans lesquelles résident le plus de Belges sont l'Afrique du Sud, la République Démocratique du Congo et le Maroc. En fait, approximativement 70% des Belges qui vivent sur le continent africain se trouvent dans un de ces trois pays.

---

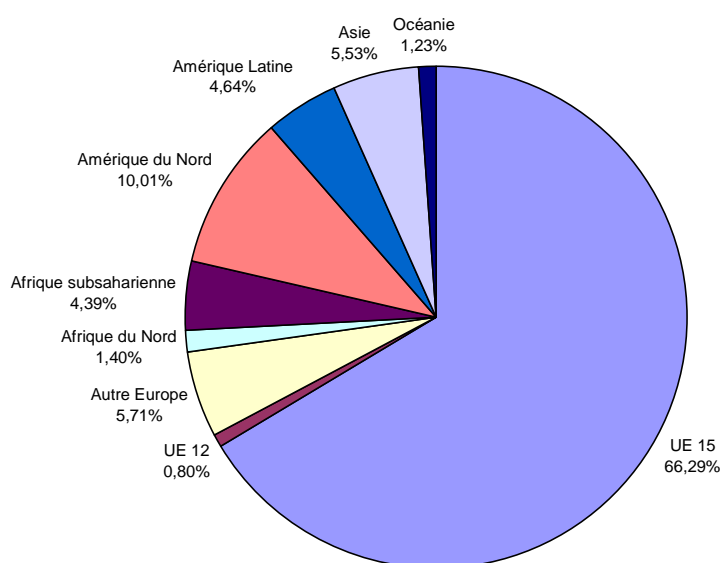
<sup>4</sup> La population moyenne belge ou la population belge en milieu de période est calculée comme suit :  
(Population belge au 1<sup>er</sup> janvier 2003 + population belge au 31 décembre 2003)/2

Ce choix de prendre la population moyenne en 2003 est justifié par le fait que l'on ne connaît pas la date de référence de l'estimation faite par les postes diplomatiques.

<sup>5</sup> Le Mexique est situé géographiquement en Amérique du nord, mais nous l'avons inclus avec les pays d'Amérique Latine.

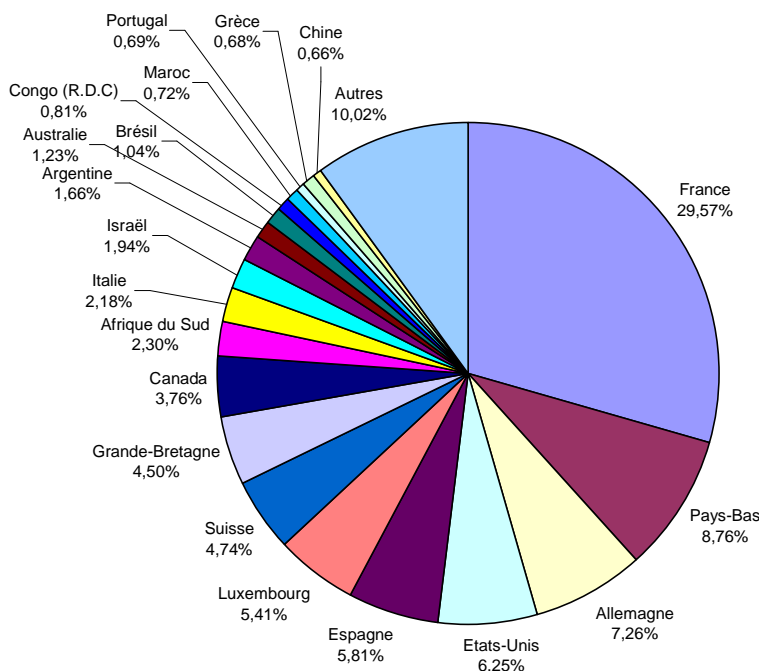
Enfin, notons la présence de ressortissants belges dans un bon nombre de pays dont on considère bien souvent que leur économie est émergente. Il s'agit entre autre de la Chine, de la Thaïlande, des Emirats Arabes Unis, de Singapour, l'Inde, des Philippines et de la Thaïlande. Si l'on regroupe l'ensemble des pays d'Asie dont l'économie a connu un certain essor ces dernières années, ainsi que les pays pétroliers du Golfe, on estime que 2,6% de la diaspora belge réside dans un de ces pays. Notons également que si l'on tient compte de la taille des pays, les Emirats Arabes Unis accueillent un nombre non négligeable de Belges (0,5% de nationaux résidant à l'étranger). Il serait intéressant d'étudier de plus près l'évolution de la migration en direction de ces pays qui est probablement liée à l'activité économique des ces pays.

Figure 16. Répartition des Belges par continents au 1<sup>er</sup> avril 2008



Source : SPF Affaires étrangères,  
Base de données sur l'enregistrement dans les ambassades et consulats

Figure 17. Répartition des Belges par pays au 1<sup>er</sup> avril 2008



Source : SPF Affaires étrangères,  
Base de données sur l'enregistrement dans les ambassades et consulats

## Conclusion

La mobilité internationale des Belges est un phénomène en progression constante depuis la fin des années 1970. Cette mobilité croissante n'est pas totalement dissociée de l'accroissement de la mobilité internationale des étrangers. Au regard des chiffres statistiques présentés dans cette note, il est possible de dégager un certain nombre de conclusions générales sur la migration des Belges :

(1) **Contrairement aux flux d'étrangers qui sont dominés par les entrées, la population de nationalité belge se caractérise par des flux d'émigration plus importants que les entrées.** A quelques exceptions près, ce constat est à l'origine des soldes migratoires annuels déficitaires que l'on observe depuis la fin de la première guerre mondiale. Cependant, cela ne signifie pas pour autant que la population belge résidant dans le pays diminue. En effet, depuis le début des années 1990, les autres composantes du mouvement de la population belge compensent largement le déficit migratoire.

(2) L'intensité de la mobilité varie également selon le lieu de résidence. En effet, cette mobilité diffère d'une région à l'autre et d'une commune à l'autre. **Les personnes qui résident dans les centres urbains ont une propension plus grande à quitter le pays.** Cela n'est pas sans lien avec la plus forte mobilité des résidents bruxellois. Les individus qui résident dans certaines communes frontalières, particulièrement avec la France, ont une mobilité internationale plus importante. Nous pouvons supposer que les individus qui résident dans ces communes vont s'installer de l'autre côté de la frontière. Ce constat nous invite également à **réfléchir sur la notion même de migration internationale.** En effet, si l'on tient compte de la signification sociale de la migration, il y a une grande différence entre

migrer vers un autre continent et migrer dans le pays voisin à seulement quelques kilomètres. On peut également remettre en cause la distinction entre migration interne et internationale. En effet, la migration internationale peut se produire sur de courtes distances et concerner des populations culturellement proches alors que la migration interne peut se produire sur des plus longues distances et intéresser des populations plus différentes<sup>6</sup>. Il serait intéressant de mener des investigations plus poussées afin de comprendre les déterminants qui poussent les personnes à s'installer de l'autre côté d'une frontière internationale.

(3) Excepté durant l'entre deux guerre, la thématique de la destination et de l'origine des flux de Belges souffre de **lacunes statistiques**. Durant cette période, les Belges émigraient en grande majorité vers des pays relativement proches voir frontaliers et dans une moindre mesure vers le Congo et l'Amérique du Nord. Par la suite, l'omission de plus en plus grande du nombre de déclarations de départs et de retours ne permet plus de produire des statistiques fiables. Les seules informations sur le sujet sont les statistiques produites par les pays étrangers, qui sont soumises à des problèmes de comparabilité dûs aux manques d'harmonisation notamment dans les définitions. Cependant, les données collectées au niveau européen permettent d'avoir un certain ordre de grandeur des flux avec comme principaux pays de destination, les pays frontaliers (dominé par la France), l'Espagne et dans une moindre mesure la Grande-Bretagne et la Suisse. Ces chiffres laissent penser que ces **pays relativement proches sont toujours des pays de destination privilégiés pour les Belges**. Cependant, on peut aisément supposer que le développement des moyens de transports et de communication a largement contribué à la diversification des flux.

(4) Les statistiques sur les stocks de Belges vivant dans un pays étranger permettent de confirmer en partie cette hypothèse de l'internationalisation des flux. En effet, bien que la grande majorité de la diaspora belge réside dans un pays d'Europe, **un peu plus d'un quart résident sur un autre continent**. Les pays dit « développés » comme les Etats-Unis et le Canada figurent parmi les pays non-européens qui accueillent le plus de Belges, on remarque également une diaspora orientée vers certains pays d'Afrique ou encore vers des pays à économie émergente.

(5) Au vu de ces résultats, on est en mesure de se demander si la mobilité de Belges va s'internationaliser de plus en plus ou si cette dernière va continuer à se cantonner dans des pays géographiquement plus proches. **Il serait intéressant de pousser les investigations sur les motifs de migration des Belges**. En effet, il est évident qu'une migration vers un pays limitrophe est sociologiquement différente qu'une migration vers un autre continent. Cette réflexion renvoie également aux principes mêmes de la construction de l'Union Européenne qui garantit la libre circulation des individus. On peut dès lors se demander si l'on peut encore parler de migration internationale ou si l'on doit utiliser le terme de mobilité intra-européenne ? Doit-on considérer la migration internationale comme orientée vers d'autres continents ? Voici autant de questions qui méritent un traitement plus approfondi.

---

<sup>6</sup> Organisation international pour les migrations, *les typologies de la migration*, [www.iom.int](http://www.iom.int)

## Bibliographie

- Assogba, Y., 2002, « Diaspora, mondialisation et développement de l'Afrique », *nouvelles pratiques sociales*, vol. 15, n°1, pp.98-110.
- Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 2009, Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique, Rapport statistique et démographique 2008, [www.diversite.be](http://www.diversite.be), 166p.
- Dufrasne, A., 1943, Démographie de la Belgique, de 1921 à 1939, I.N.S., Bruxelles, 451p.
- Morelli, Anne (dir.), 1998, Les émigrants belges, Evo-Histoire, Bruxelles, 344 p.
- Morelli, Anne, Schreiber, Jean-Philippe, 1999, *Les émigrants belges, un miroir pour aujourd'hui*, MRAX.
- Thierry, X., 2004, « Evolution récente de l'immigration en France et éléments de comparaison avec le Royaume-Uni », *Population*, n°5, Volume 59, INED, Paris, pp 725-764.
- Wattelar, Christine, 1988, L'émigration des Belges, *La Gazette Démographique*, n°12, mars 1988, pp. 1-4.